

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 14 novembre 2016 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Était également présent, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 15 août 2016 à 18 h 30.
- 4. Administration, finances et qualité des services**
 - a) Rapport sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
 - b) Dépôt des états de projections budgétaires et comparatifs de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au 31 août 2016.
 - c) Autorisation de transferts budgétaires – Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
 - d) Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération 2017.
- 5. Sécurité publique**
 - a) Affectation du surplus accumulé et autorisation de paiement – Entraide pour extinction d'incendie – Condos, 15, rue des Pins.
 - b) Dépôt du compte-rendu de la rencontre du Comité de sécurité civile tenue le 7 juin 2016.
- 6. Réseau artériel et hygiène du milieu**
 - a) Libération de retenue contractuelle et réception définitive – Réfection de trottoirs – Tronçon du chemin Masson – Dossier # TP-201507-27 – Pavage Jérômien inc.
 - b) Affectation du surplus accumulé – Projection de dépenses d'entretien des véhicules.
- 7. Communication, culture et promotion touristique**
 - a) Embauches – Manœuvres et préposés aux loisirs hivernaux temporaires – M. Éric Perreault, M. Simon-Pierre Lyonnais-Lafond et M. Mario Charbonneau.
 - b) Contrat de services pour utilisation du Pavillon Violette-Gauthier et location de patins # LOI-201611-35 – Mme Josée Boutin.
- 8. Correspondance.**
- 9. Affaires nouvelles.**
- 10. Période de questions.**

Note au procès-verbal :
Présentation des pompiers diplômés.
- 11. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Gilles Boucher, président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-784-11-2016

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec la modification suivante :

- Le point 7. a) Embauches – Manœuvres et préposés aux loisirs hivernaux temporaires – M. Éric Perreault, M. Simon-Pierre Lyonnais-Lafond et M. Mario Charbonneau est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance subséquente.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 15 AOÛT 2016 À 18 H 30.

AG-785-11-2016

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 15 août 2016 à 18 h 30 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 15 août 2016 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

4. a) RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE.

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le président, monsieur Gilles Boucher, fait rapport sur la situation financière 2016 et dépose une liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

Il informe également l'assistance que la séance d'adoption du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019 se tiendra le lundi 12 décembre 2016 à 19 h.

Le discours dans son intégralité se lit comme suit :

Rapport sur la situation financière de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, il me fait plaisir de procéder au dépôt de mon rapport sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Résultat du rapport financier 2015

En date du 18 avril 2016, la firme de vérificateurs Reid & Associés Inc. déposait les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se terminant le 31 décembre 2015 est de 342 455 \$, portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 544 753 \$.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel se terminant le 31 décembre 2015 est de 75 459 \$, portant ainsi le surplus de fonctionnement non affecté à 80 852 \$.

Le capital disponible du fonds de parcs et terrains de jeux était de 76 747 \$, celui du fonds de roulement de la Ville au 31 décembre 2015 était de 266 291 \$ et 1 276 \$ pour l'Agglomération.

L'endettement total net à long terme de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au 31 décembre 2015 était de 3 902 058 \$ (donc une augmentation de l'endettement net de 14 104 \$) et de 2 573 201 \$ (une baisse de 105 301 \$) pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Indications préliminaires des résultats financiers 2016 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Selon le rapport du trésorier au 31 août 2016, si la tendance se maintient, ce conseil envisage un surplus d'opération de l'ordre de 241 356 \$ pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et un surplus d'opération de 8 948 \$ pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Réalisations 2016

L'année 2016 aura été une autre année foisonnante de projets. Le dossier du Centre culturel a positivement évolué, nous espérons la réalisation d'un projet dès 2017 grâce aux négociations que nous avons réalisées avec la

compagnie BMP. Sans entrer dans les détails, voici plusieurs réalisations significatives de 2016 :

- *Le dossier d'aménagement du parc-école municipalisé de l'École Mgr-Ovide-Charlebois ;*
- *Réfection du barrage du Lac-Croche ;*
- *Achat d'un chargeur sur roues pour les travaux publics ;*
- *Remplacement des barrières écocentre et débarcadère municipal ;*
- *Plan d'intervention réseau routier-aqueduc-égout ;*
- *Achat d'un indicateur de vitesse ;*
- *Réouverture de la plage ;*
- *Aménagement des sentiers du Galais ;*
- *Nouvelle procédure simplifiée pour les ventes pour taxes.*

Par ailleurs, plusieurs autres dossiers ont également retenu l'attention de nos effectifs au cours de l'année dont une liste non exhaustive est accessible pour consultation sur notre site Internet au www.lacmasson.com.

Nos orientations générales pour le prochain budget 2017 et programme triennal 2017-2018-2019

Dans le respect du plan d'action de ce conseil et en lien avec les projets prioritaires, nos orientations 2017 sont les suivantes :

- *Poursuite de la mise aux normes des réseaux d'eau potable et d'égout, des infrastructures routières dans le cadre du programme TECQ (Taxe sur l'essence) ;*
- *Financement et réalisation du projet de parc-école municipalisé de l'École Mgr-Ovide-Charlebois ;*
- *Poursuivre les activités de l'Hiver en Fête et de l'Été en Fête ;*
- *Ouverture de la plage municipale ;*
- *Réfection de certaines routes ;*
- *Conversion des luminaires de rue en DEL ;*
- *Négociation de la convention collective ;*
- *Démolition de l'ancienne station de pompage et création d'un parc ;*
- *Étude et ouverture d'une sablière municipale ;*
- *Procéder à l'acquisition de matériel roulant selon le plan de remplacement des véhicules ;*
- *Augmenter la visibilité de la Ville et parfaire son affichage ;*
- *Finaliser un plan directeur de développement des sentiers multifonctionnels (sentiers village, TPI (terres publiques intramunicipales), piste Luc-Guindon et réhabilitation de la sablière au lac Jumeau).*

Nous adopterons un budget juste et équilibré où la capacité de payer des contribuables sera respectée. La population est invitée à assister à la présentation des deux budgets qui seront adoptés pour mener à bien nos projets municipaux :

Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, le lundi 12 décembre 2016 à 18 h

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le lundi 12 décembre 2016 à 19 h

Afin de respecter la Loi, nous mettons à votre disposition la liste des contrats supérieurs à 25 000 \$.

La rémunération de base versée mensuellement au maire est de 2 229.90 \$ et de 1 114.95 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, la M.R.C. des Pays d'en-Haut verse mensuellement au maire la somme de 764.03 \$. De plus, chaque participation à un des comités de la MRC est rémunérée à 150 \$ par membre ou à 210 \$ si le membre est aussi président.

Celle des conseillers est de 743.30 \$ par mois et de 371.65 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, une rémunération de base est versée mensuellement aux élus qui sont désignés responsables d'un comité soit 203.20 \$ et 101.60 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Chaque présence aux réunions mensuelles de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au nombre projeté de cinq (5) représente une rémunération de base pour le président de 780.45 \$ et de 390.23 \$ à titre d'allocation de dépenses. Celle des conseillers est de 390.23 \$ et de 195.11 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Je vous prie d'agréer l'expression de notre considération la meilleure.

Gilles Boucher

Maire de la Ville de Saint-Marguerite-du-Lac-Masson

et président de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

4. b) DÉPÔT DES ÉTATS DE PROJECTIONS BUDGÉTAIRES ET COMPARATIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL AU 31 AOÛT 2016.

En conformité avec l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, dépose les états des projections budgétaires et les états comparatifs des revenus et dépenses en date du 31 août 2016 pour le second semestre de 2016 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

AG-786-11-2016

4. c) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, l'Agglomération doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau de transferts budgétaires préparé par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, en date du 10 novembre 2016 ;

ATTENDU le tableau des transferts budgétaires tels que préparés le 8 août dernier par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, à autoriser après l'affectation des sommes requises ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour le montant et aux postes tels qu'ils apparaissent aux tableaux précités joints à la présente pour en faire partie intégrante.

AG-787-11-2014

4. d) ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION 2017.

ATTENDU qu'en conformité de l'article 319 de la *Loi sur les Cités et villes*, le conseil d'agglomération est tenu d'établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires ;

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) relatives à la tenue des séances lors d'une année d'élection ;

ATTENDU le projet de calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil d'agglomération tel que proposé au tableau préparé par la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2017, lequel est reproduit ci-dessous :

Jour	Date	Heure
Mardi	18 avril 2017	18 h 30
Lundi	15 mai 2017	18 h 30
Lundi	21 août 2017	18 h 30
Lundi	27 novembre 2017	18 h 30
Lundi	18 décembre 2017	18 h 30

QU'avis public soit publié à cet effet conformément à la Loi.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. a) AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ENTRAIDE POUR EXTINCTION D'INCENDIE – CONDOS, 15, RUE DES PINS.

ATTENDU l'incendie survenu le 14 octobre dernier à l'immeuble à condominiums sis au 15, rue des Pins ayant entraîné des dépenses d'intervention totalisant environ 38 000 \$ (incluant les cotisations salariales de l'employeur) ;

ATTENDU que cet incendie est considéré comme majeur et qu'aucune somme spécifique n'a été prévue au budget annuel ;

ATTENDU le dépôt des états comparatifs au 31 août 2016 à cette même séance ;

AG-788-11-2016

ATTENDU la nécessité d'affecter une somme de 23 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel pour financer les dépenses relatives aux services rendus par les municipalités intervenues lors du sinistre (location de camion échelle 11 500 \$) et la location d'équipements (pelle mécanique 2 529.45 \$) ;

ATTENDU la recommandation du trésorier, monsieur Sébastien Racette ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil affecte une somme de 23 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015 de

l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

QUE ce conseil autorise le paiement des factures d'entraide totalisant une somme 21 478.94 \$ ainsi que pour la location de la pelle mécanique au montant de 2 529.45 \$ et autres dépenses inhérentes à cette intervention.

AG-789-11-2016

5. b) DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE TENUE LE 7 JUIN 2016

ATTENDU la réunion du Comité la Sécurité civile de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 7 juin 2016 ;

ATTENDU le procès-verbal rédigé par le directeur du service de sécurité incendie et coordonnateur de la sécurité civile, monsieur Pierre Tessier et déposé par ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement résolu par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte des commentaires et recommandations du comité.

6. RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU

AG-790-11-2016

6. a) LIBÉRATION DE RETENUE CONTRACTUELLE ET RÉCEPTION DÉFINITIVE – RÉFECTION DE TROTTOIRS – TRONÇON DU CHEMIN MASSON - DOSSIER # TP-201507-27 – PAVAGE JÉRÔMIEN INC.

ATTENDU la résolution # AG-727-08-2015 par laquelle ce conseil attribuait un contrat à Pavage Jérômien Inc. au montant de 142 091.86 \$ incluant les taxes applicables (incluant une prévision pour les travaux imprévus d'un montant de 2 500 \$), pour la réfection de trottoirs et l'ajout d'une bordure sur un tronçon du chemin Masson le tout tel qu'il appert au devis # TP-201507-27 conditionnellement à l'approbation et l'entrée en vigueur du règlement # AG-035-2015 ;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt # AG-035-2015 et sa promulgation le 23 septembre 2015 ;

ATTENDU la facture # 5075 transmise par Pavage Jérômien Inc. au montant de 107 003.45 \$ plus les taxes applicables pour les travaux réalisés au 23 octobre 2015 ;

ATTENDU la recommandation favorable de paiement du 11 novembre 2016 de monsieur Jessee Tremblay, ing. accompagnée du certificat de réception définitive pour un montant résiduelle à payer de 5 350.17 \$ plus les taxes applicables (soit un montant de 6 151.36 \$) ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la réception définitive des travaux réalisés dans le cadre du contrat # TP-201507-27 et autorise le service de la trésorerie à procéder au paiement de la facture précitée à Pavage Jérômien Inc. et de la retenue contractuelle applicable soit un montant à déboursier de 5 350.17 \$ plus les taxes applicables (soit 6 151.36 \$ toutes taxes incluses).

QUE cette dépense soit payable par le règlement # AG-035-2015.

AG-791-11-2016

6. b) AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – PROJECTION DE DÉPENSES D'ENTRETIEN DES VÉHICULES.

ATTENDU la projection des dépenses d'entretien des véhicules au service des travaux publics telle que préparée par le directeur, monsieur Joël Houde ;

ATTENDU le dépôt des états comparatifs de la Ville centre à la séance du conseil du mois de juin 2016 et le dépôt des transferts budgétaires du 8 août 2016 présentés ce jour à effectuer ;

ATTENDU la résolution # 5716-10-2016 du conseil municipal de la Ville centre permettant l'affectation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015 d'un montant de 30 000 \$ à ces dépenses projetées ;

ATTENDU la nécessité d'affecter une somme de 5 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel aussi à ces dépenses projetées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil affecte une somme de 5 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015 de l'agglomération aux dépenses projetées d'entretien de véhicules du service des travaux publics.

7. COMMUNICATION, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

7. a) EMBAUCHES – MANŒUVRES ET PRÉPOSÉS AUX LOISIRS HIVERNAUX TEMPORAIRES – M. ÉRIC PERREAULT, M. SIMON-PIERRE LYONNAIS-LAFOND ET M. MARIO CHARBONNEAU.

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour et est reporté à une séance subséquente.

AG-792-11-2016

7. b) CONTRAT DE SERVICES POUR UTILISATION DU PAVILLON VIOLETTE-GAUTHIER ET LOCATION DE PATINS # LOI-201611-35 – MME JOSÉE BOUTIN.

ATTENDU que le Pavillon Violette-Gauthier et la patinoire sur les lacs Masson et Dupuis ont été désignés infrastructures communes par le décret # 1065-2005 datée du 9 novembre 2005 pris par le Gouvernement du Québec et paru dans l'édition de la Gazette officielle du Québec du 23 novembre 2005 ;

ATTENDU que le conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel désire confier la location de patins et le service d'ouverture du bâtiment et d'accueil des usagers de la patinoire selon une convention particulière ;

ATTENDU l'offre de renouvellement datée du 22 octobre 2016 reçue de madame Josée Boutin pour l'occupation du bâtiment, ouverture et fermeture les fins de semaine et la semaine de relâche scolaire, et service de location de patins tout comme à la saison précédente ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le renouvellement de l'entente d'occupation du Pavillon Violette-Gauthier et de location de patins par madame Josée Boutin pour la saison 2016 – 2017 avec quelques modifications et autorise la directrice, madame Julie Forgues, à signer pour et au nom de la Ville centre, agissant pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, l'entente à intervenir.

QUE les dépenses relatives à l'achat et l'aiguisage des patins soient imputées aux postes budgétaires # 02-70130-640.

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Présentation des pompiers diplômés.

Le maire, monsieur Gilles Boucher, fait la présentation des treize (13) pompiers récemment diplômés et la remise de leur certificat respectif de formation pour l'utilisation des pinces de désincarcération, l'utilisation du camion pompe ou la formation pompier 1 section 1,2 et 3.

AG-793-11-2016

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 45, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Président

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier